

## LES DEUX VISAGES DE LA C.N.T. ...

### Les staliniens et les «*Rabassaires*» entrent au gouvernement de la *Generalitat* (fin) (\*)

Aurelio Fernandez et Marcos Alcón m'attendaient au *Comité des milices*. Aurelio nous dit qu'il avait fait passer le message à Asens. De mon côté je leur fis la synthèse de la conversation avec Marianet et Federica. Il restait à voir comment réagirait Casanovas.

Je demandai la communication avec «*Monsieur le Conseiller en chef Joan Casanovas*»:

- Le Comité régional vient de m'informer des accords que vous avez pris hier. Tu sais que le Comité des milices a été créé conformément à des dispositions gouvernementales. Ne crois-tu pas que nous devrions nous rencontrer, les représentants de la CNT et de la FAI au Comité des milices et toi pour voir comment éviter les frictions pour cause de malentendus?

- D'accord, tu veux qu'on se réunisse ici, au *Palais de la Generalitat*?

- Je n'y verrais pas d'inconvénient, mais tu dois savoir que nous n'avons jamais rendu visite au président Companys. Y aller maintenant pour un rendez-vous avec toi pourrait donner lieu à des interprétations tordues. Je te propose de nous voir au *Comité des milices*, au *Club nautique* ou au Ministère de l'Intérieur, c'est à cinquante mètres. À cinq heures?

- À cinq heures au Ministère de l'Intérieur.

- Vous le savez, dis-je à Aurelio et Marcos, on y va avec une escorte renforcée.

Nous étions tous à l'heure. Asens partit le premier pour prendre son poste avec les patrouilles de contrôle près de la porte d'entrée du Ministère de l'Intérieur. Ensuite Aurelio Fernandez sortit comme s'il allait à son bureau. Puis Marcos, Alcón et Marianet partirent ensemble. Je sortis en dernier.

Casanovas avait été ponctuel et nous attendait dans le grand salon. Il sembla surpris de voir Marianet avec nous.

- Je ne m'attendais pas à la présence de Marianet. Alors?

- Le problème est simple, dis-je. Il y a maintenant une interférence entre le *Comité des milices* et le nouveau gouvernement qui perturbe l'application de l'article premier du décret fondateur du Comité des milices: «*Un ordre révolutionnaire est établi et toutes les organisations qui forment le Comité s'engagent à le faire respecter*». Il faut que cette interférence cesse tout de suite parce que la situation que nous vivons n'est pas ordinaire et ne permet pas de changer brusquement un organisme de grande responsabilité comme le *Comité des milices*. Nous sommes en guerre, avec un front très proche de la Catalogne qui pourrait se rompre. Et cet ordre révolutionnaire dont parle l'article un de la constitution du Comité, il vaut mieux ne pas l'envoyer promener, parce qu'il concerne l'existence de plus d'un millier de travailleurs d'usines et d'ateliers collectivisés et de communautés rurales, qui en plus, possèdent des armes pour se défendre.

(\*) Sous-partie du sous-chapitre «*Les deux visages de la C.N.T.*» définie et titrée par *Anti.mythes*.

Casanovas alléqua: - Je ne conteste pas tes arguments qui sont apparemment valables. Mais j'ai consulté le Comité régional de la CNT sur mes projets et Marianet ici présent m'a dit qu'il était d'accord; j'en ai fait part au président et on a publié la composition du nouveau gouvernement de la *Generalitat*. Franchement, je ne vois pas comment on pourrait défaire ce qui est fait sans que ce soit humiliant.

- On ne peut pas perdre son temps maintenant en considération de moindre importance comme le fait que telle ou telle attitude personnelle puisse paraître humiliante ou non. La question que vous avez posée au Comité régional était erronée. Tu as passé sous silence qu'il s'agissait d'un renouvellement du gouvernement qui incluait des partis et des organisations déjà présents dans le *Comité des milices*, ce qui est manifestement incompatible. Tu donnais une personnalité juridique à un parti, le PSUC, qui s'est constitué a posteriori du *Comité des milices* et qui n'a pas pris part à la lutte contre les militaires insurgés, un parti que nous tolérons nous, le secteur majoritaire de l'antifascisme catalan, mais que nous n'avons pas reconnu légalement. Tu sous-estimes le danger qu'il y a à rompre l'unité de l'antifascisme qui est la base du *Comité des milices* et l'importance qu'elle a pour le soutien aux fronts d'Aragon et pour la sérénité dans le travail.

- Oui, je tiens compte de toutes tes considérations, répondit Casanovas. Mais le nouveau gouvernement est déjà constitué en vertu des pouvoirs que nous donnent la Constitution de la République et l'État de Catalogne. Et je ne vois pas comment vous pourriez légalement aller à l'encontre de cela.

Je lui répondis: -La légalité que tu invoques maintenant a disparu les 18, 19 et 20 juillet, parce que vous n'êtes pas allés dans la rue la défendre. Nous oui, nous sommes allés nous battre et cet article premier du décret de constitution du Comité des milices est le fruit de notre victoire.

- Alors, notre droit à faire et défaire des gouvernements n'est plus valable? demanda-t-il, livide.

Je lui répliquai sèchement: - Si tu crois que tu peux écraser la force anarcho-syndicaliste en interprétant la Constitution et le Statut, alors, sors les textes et défends-toi avec.

- Tu veux dire que tu déterres la hache de guerre?

- Elle est déterrée depuis le 18 juillet.

- Alors?

- Annule le renouvellement du gouvernement de la *Generalitat*, et il vaudrait mieux que tu suggères aux nouveaux conseillers du PSUC de partir en voyage tant que la situation durera.

(Fin).

**Juan GARCÍA OLIVER.**

-----